



## DECLARATION PREALABLE CHSCTRPN DU 10 NOVEMBRE 2017

Monsieur le Président

Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,

Chers Collègues représentant la parité syndicale ;

Nous sommes réunis ce jour à l'occasion d'un comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail de réseau de la police nationale.

L'ordre du jour conséquent témoigne de la diversité des attributions allouées aux membres du CHSCT, tant sur le périmètre que sur le fond des réflexions engagées.

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des personnels de la sous direction de l'action sociale pour la qualité de travail et d'écoute apportée à l'occasion de chaque saisine de notre part.

Je souligne également la qualité rédactionnelle du bilan de la médecine de prévention qui nous apporte des éléments contextuels complets.

Monsieur le président, comme vous le savez un protocole d'accord « Police » a été signé notamment par notre organisation et par le précédent ministre Monsieur CAZENEUVE. **L'UNSA FASMI a validé ce protocole et en attend désormais la déclinaison par des avancées sociales relatives aux sujets des transports, logement et restauration.**

**Ces chantiers relèvent de votre sous direction, mais nous sommes aujourd'hui au point mort, faute de décisions précises et d'actions entreprises concrètement. Nous souhaitons avoir des projections et des réponses effectives sur la manière dont notre ministère s'accapare ces dossiers.**

D'une toute autre manière, la problématique suicide doit vraiment être la priorité absolue. Nous avons eu connaissance hier encore de cette triste nouvelle d'un 42<sup>ème</sup> suicide avéré.

Pourtant un plan ministériel de lutte a été rédigé avec des mesures intégrées à travers de multiples pages mais un constat d'échec est à reconnaître. Tout n'est pas à jeter mais il va falloir passer d'une théorie volumineuse à une pratique facilitée.

Une pratique qui doit être en phase avec de multiples sujets transversaux dont le temps de travail.

Sur ce point, monsieur le président, nous serons très attentifs à l'application de la directive européenne relative au temps de travail et aux repos physiologiques. Des travaux sont en cours avec votre mission temps de travail, mais nous avons l'impression que les cas de dérogations exceptionnelles deviennent peu à peu des pratiques coutumières. Nous attendons le développement de ce sujet avec une attention particulière afin de garantir un minimum compensatoire à nos collègues du terrain.

Monsieur le président, je vous invite également à analyser plus en profondeur l'ensemble des questionnaires transmis par nos collègues à l'occasion de la rédaction du dernier baromètre social. J'insiste sur le mot ensemble car nous avons à l'époque de sa réalisation été surpris qu'un infime échantillon ait été décortiqué. Vous constaterez le malaise ancré au plus profond de notre institution et le mal-être généralisé qui en découle.

Dans une autre mesure, pourquoi monsieur le président ne pas enfin reconnaître certaines maladies, je pense notamment à l'intempérance alcoolique, au lieu de traduire nos collègues victimes de ce mal devant nos instances disciplinaires.

Enfin, monsieur le président, pourquoi ne pas trouver un dispositif obligeant un collègue malade ou atteint d'une pathologie mentale à suivre pour son bien des soins médicaux.

Des idées, nous en avons tous monsieur le président, mais le plus important ce sont leur déclinaisons matérielles et surtout que nos collègues puissent percevoir de manière concrète l'aide qui peut leur être apportée.

Je vous remercie pour votre attention et je demande que cette déclaration soit annexée au procès verbal de séance.

L'UNSA FASMI